



Assemblée communale extraordinaire

Le lundi 18 septembre 2017, à 20h dans la salle communale.

Présents : 14 personnes

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz ouvre la séance. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Bart Corinne et Bourquard Julien.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour en précisant qu'il ne peut être modifié lors d'une assemblée extraordinaire.

L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. Discuter et voter la vente de parcelles à Rière Les Lammes et donner compétence au Conseil communal pour effectuer les ventes et signer les actes y relatifs

Le conseiller, Luc Dominé informe l'assemblée que le conseil a reçu 3 demandes d'achats de terrains de particuliers, dans le secteur « Rière Les Lammes ». Le prix est de fr. 120.-- le m². Il s'agit de :

- Steullet Fabien
- Malo Diana et Qaush Kameri
- Queloz Mélanie et Ory Nathanaël

Le Président propose que l'assemblée vote la vente des terrains en premier lieu, et, ensuite, la compétence à accorder au Conseil.

L'assemblée n'ayant pas de question on passe au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité la vente de 3 parcelles à des particuliers.

Le maire explique que la dernière parcelle est destinée à de l'habitation groupée ou à un petit locatif de 4 logements. Pour répondre aux désirs des acheteurs de pouvoir construire très rapidement, le conseil souhaite effectuer les ventes et signer les actes sans devoir convoquer une assemblée extraordinaire.

Le prix du m² de cette dernière parcelle est identique aux parcelles individuelles répond le maire à Flury Pierre.



L'assemblée n'ayant plus de question, on passe au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité de donner compétence au Conseil communal pour effectuer les ventes futures dans cette zone au prix de fr. 120.-- le m², ou supérieur, et signer les actes y relatifs.

Le Président des assemblées remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée et lève la séance à 20h06.

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :

Pierre-André Clivaz

La Secrétaire :

Yolande Büschlen